

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-333

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2020-333

Blanquefort - Zone d'aménagement concerté (ZAC) - Cession de la parcelle cadastrée n° AS 592 d'une superficie de 4 651 m² à la Société Civile Immobilière (SCI) MAPIMMO - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, le 1 rue Jacques Cartier à Blanquefort, abrite deux entreprises :

- Menuiseries Aluminium PVC (MAP) est une société spécialisée dans la fabrication de menuiseries en aluminium de la marque TECHNAL. Son offre est cependant plus large puisqu'elle fabrique également des menuiseries bois et PVC.

- Les Menuisiers Girondins (LMG), créée en 2016 est une entreprise de fourniture et installation de menuiseries extérieures.

L'entreprise MAP créée en 1991 à Blanquefort, exerce son activité dans la zone industrielle depuis cette date. Elle emploie 17 personnes.

LMG a été créée en 2016 et compte 5 salariés.

En 2018 et 2019, la société MAP a inauguré 2 nouveaux show-rooms à Bordeaux et à la Teste accélérant ainsi sa croissance. Et par ricochet, celle de LMG.

Pour accompagner l'expansion de leur activité, ces deux entreprises étaient en recherche d'un foncier leur permettant de construire des locaux offrant une plus grande capacité de production et de stockage.

Leur attention s'est portée sur la parcelle AS 592 rue Jacques Cartier d'une superficie de 4 651 m², située en zonage US8 (artisanat et industrie légère).

Il s'agit de l'une des dernières parcelles disponibles de la Zone d'aménagement concerté (ZAC). Bien que présentant une configuration contraignante, avec peu de profondeur, ce terrain permet l'installation d'un bâtiment conforme au process de fabrication de l'entreprise MAP.

Suite à la pré-validation du projet de construction au regard du Plan local d'urbanisme (PLU) 3.1, les entreprises ont confirmé leur intention d'acquérir cette parcelle.

La relocalisation par l'acquisition de ce terrain situé également rue Jacques Cartier garantit à ces deux entreprises une continuité de fonctionnement tant pour leurs clients que pour leurs salariés.

Le projet retenu est compatible avec les politiques de développement économique des PME/PMI (petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries). Il a reçu un avis favorable de la ville de Blanquefort.

La demande de permis de construire est prête à être déposée.

Les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ont évalué le terrain à 45 €/m² H.T., par communiqué n°33056v3622 du 09 janvier 2020.

Pour prendre en compte les contraintes de cette parcelle, il a été proposé un prix de cession de **240 000 €** dont 40 000 € de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable sur la totalité du prix de cession, soit un prix Hors taxe (H.T.) de 200 000 € (43 € H.T./m²).

Afin de concrétiser son engagement, la société Menuiseries Aluminium PVC (MAP) et la société Les Menuisiers Girondins (LMG) via la Société civile immobilière (SCI) MAPIMMO, ont signé une convention valant promesse d'achat, le 02 octobre 2020.

La présente délibération ne vaudra levée d'option qu'à compter de sa notification à la SCI MAPIMMO dans les conditions prévues par ladite promesse.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14 ;

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 09 janvier 2020 (avis n° 2019-33056v3622) ;

VU la convention valant promesse unilatérale d'achat signée par la SCI MAPIMMO.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt à accompagner les entreprises du territoire dans leur développement par la cession de foncier à vocation économique, présentement sur la commune de Blanquefort,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver la cession d'un terrain de 4 651 m² (parcelle cadastrée n° AS 592) sis rue Jacques Cartier à la SCI MAPIMMO pour un montant de 240 000 € dont 40 000 € de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA),

Article 2 :

d'autoriser M. le Président à signer l'acte et tous les autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 :

d'imputer le montant de la recette au chapitre 77 – compte 775 – fonction 61 du budget principal de l'exercice concerné par sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	